

Avis aux étudiants
3^{eme} Année Licence
PFE

- Le mémoire comporte l'essentiel du travail et ne doit pas dépasser 30 pages.
- Le délai de dépôt des mémoires est fixé au **13/05/2025**.

Il faut déposer au service de scolarité :

- L'autorisation de dépôt de mémoire signée par l'encadrant.
- Le manuscrit de mémoire, en version papier et un CD comportant le mémoire en PDF + le code source de l'application.

Le chef de département